

revenus, et cela entre les mains du moine Gaucerand (prieur de Chazay), revêtu des pleins pouvoirs de l'abbé. Cependant cette donation ne put se faire qu'avec l'intervention des anciens de cette église, c'est-à-dire de ses protecteurs, à savoir : Bladin, curé ; Theutard, Bertrand et Etienne archiprêtre, et plusieurs autres.

A ce don généreux consent noble homme le chanoine Girin, surnommé le Chauve ou Calvi, ainsi que son père Girin Calvi et son épouse Gironde, qui tenait de l'archevêque cette église en fief. Obéissant aux ordres de l'archevêque, puissants hommes Guillaume de Chel (Chiel) et son frère Hugues, qui en étaient bénéficiers de par l'héritage paternel, en abandonnent aussi les bénéfices en faveur du curé, et cela pour le salut de leurs âmes et de celles de leurs parents (54). Cette charte intéressante nous apprend que le moine Gaucerand, que nous retrouvons prieur à Chazay quelques années plus tard, était déjà le chargé d'affaires du couvent d'Ainay dans nos pays, et qu'il arrivait à la haute dignité de prieur. Sous saint Jubin, eut lieu le quatrième concile d'Anse, 1076, que La Mure nous signale comme très important pour le bien de la discipline ecclésiastique (55).

Disons un mot des deux familles citées en cette charte, les Calvi et les de Chiel. Les Calvi ou Chauve, étaient les seigneurs de Salt, possessionnés à Civrieux. Girin le Chauve était père du chanoine de Lyon, Girin Calvi, comme nous l'apprend cette charte 198 ; M. Vachez parlant de Guillaume le Chauve qui était à la croisade environ vers 1121, dit qu'il avait pour frère le chanoine

---

(54) *Petit Cart. d'Ainay*. Bern. Chart. 198.

(56) *Petit Cart. d'Ainay*. Bernard. Charte 198.